E/CN.18/2004/13 **Nations Unies**



Conseil économique et social

Distr. générale 4 mars 2004 Français Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts Quatrième session

Genève, 3-14 mai 2004 Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire* Thèmes communs devant être examinés

à chacune des sessions : renforcement de la coopération

Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes

Note du Secrétaire général

Résumé

Le Forum des Nations Unies sur les forêts et son secrétariat poursuivent activement une vaste gamme d'activités de coopération et de coordination afin de promouvoir et d'appliquer effectivement les propositions d'action du GIF/FIF et de parvenir à la gestion durable des forêts. Le présent rapport décrit les efforts déployés par le Forum des Nations Unies sur les forêts afin d'accroître les activités de collaboration et de coordination avec les autres organes pertinents des Nations Unies, instruments et mécanismes internationaux, intergouvernementales et les parties prenantes, de manière à réaliser des progrès concrets dans l'obtention d'un consensus et dans la coordination des actions. Il met également en évidence de nouveaux domaines où la participation du Forum sera cruciale pour le renforcement des engagements politiques envers les questions concernant les forêts. Alors que la communauté internationale entreprend une collaboration et une coordination plus étroites en vue de la gestion durable des forêts, il apparaît un certain nombre de nouvelles occasions que le Forum des Nations Unies sur les forêts pourrait et devrait saisir.

04-26255 (F) 230304 260304

^{*} E/CN.18/2004/1.

Table des matières

					Paragraphes	Pag
I.	Intr	troduction			1	3
II.	Ren	Renforcement de la coopération.				3
	A.	A. Partenariat sur les forêts			2–3	3
	B.	B. Parties prenantes			4	4
	C.	Initiatives prises par les pays pour appuyer le Forum des Nations Unies sur les forêts et autres réunions pertinentes			5	4
	D.	Partenariats et processus.			6–7	4
III.	Renforcement de la coordination des politiques et des programmes				8-29	5
	A.	A. Réalisation des buts et objectifs intergouvernementaux			8-12	5
	В.	Conseil économique et social : application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes			13	6
	C.	Commissions techniques du Conseil économique et social			14	6
	D.	Organes régionaux			15-17	7
	E.	Instruments et mécanismes internationaux concernant le secteur de la forêt			18–29	7
		1.	Ins	truments	19–27	8
			a)	Convention sur la diversité biologique	19–21	8
			b)	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	22	8
			c)	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	23–24	9
			d)	Autres accords multilatéraux sur l'environnement	25	9
			e)	Fonds pour l'environnement mondial	26	10
			f)	Accord international sur les bois tropicaux	27	10
		2.	Au	tres organes et mécanismes	28-29	10
			a)	Organes directeurs des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts	28	10
			b)	Organisation mondiale du commerce	29	11
IV.	Cor	clusi			30-33	11
V	Questions à evaminer				34	12

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 1/1¹, le Forum des Nations Unies sur les forêts a décidé, entre autres, que le thème du renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes serait examiné à chacune de ses sessions. De nombreuses activités concernant cette fonction ont lieu au sein du Partenariat sur les forêts et sont décrites dans le document intitulé « Partenariat sur les forêts – cadre 2004 » (E/CN.18/2004/INF.1). La présente note souligne qu'il est important que le Forum des Nations Unies sur les forêts collabore étroitement avec d'autres organes intergouvernementaux, et des processus, organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux afin de mettre en évidence l'importance des forêts et de leur rôle pour traiter des questions de développement plus larges; de renforcer les liens avec d'autres secteurs et avec les organes régionaux; et de faciliter l'établissement de partenariats avec les grands groupes et entre ceux-ci.

II. Renforcement de la coopération

A. Partenariat sur les forêts

- 2. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts participe activement à ce partenariat, qui a été créé en 2001 en vue d'appuyer les travaux du Forum et de renforcer la coopération et la coordination entre les membres du Partenariat sur les questions relatives aux forêts. Il contribue aux activités conjointes du Partenariat et transmet les conclusions des réunions du Forum aux organes directeurs et à d'autres réunions des partenaires. Le Partenariat sur les forêts se compose de 14 organisations internationales et secrétariats d'organes et de conventions², il est présidé par la FAO et son service est assuré par le secrétariat du Forum. Son mandat et ses modalités de fonctionnement sont décrits dans la dernière version (révisée en juin 2003) du document de politique générale du Partenariat (CPF Policy Document)³.
- 3. intitulé « Partenariat forêts – cadre Le document sur les (E/CN.18/2004/INF.1) décrit des initiatives communes du Partenariat, telles que la mise au point d'un guide d'information sur le financement de la gestion durable des forêts³, et les travaux visant à rationaliser l'établissement de rapports sur les forêts et à harmoniser les définitions dans le domaine des forêts. Il décrit également d'autres activités conjointes des membres du Partenariat visant à appuyer les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts et à renforcer la coopération et la coordination sur les questions relatives aux forêts, y compris l'appui fourni aux activités intersessions, telles que les réunions de groupes spéciaux d'experts et les initiatives parrainées par des pays ou des organisations. Bien que les membres du Partenariat sur les forêts reçoivent des orientations du Forum, chacun d'entre eux reçoit aussi des instructions de son propre organe directeur, auquel il rend des comptes. En outre, la FAO, le PNUE et l'OIBT détachent du personnel auprès du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts.

B. Parties prenantes

Les parties prenantes offrent des perspectives importantes sur l'application des accords intergouvernementaux et elles sont bien placées pour identifier les nouvelles questions et échanger des idées novatrices. Le Forum des Nations Unies sur les forêts organise un dialogue multipartite à chacune de ses sessions et invite des représentants des neuf grands groupes à présenter des documents de synthèse. Toutefois, le manque de ressources financières et humaines constitue souvent un obstacle à la participation des grands groupes au Forum et aux activités connexes. Les grands groupes ont participé aux réunions des groupes spéciaux d'experts créés à l'appui des travaux du Forum, où leur participation a été particulièrement efficace en attirant l'attention sur les mesures que le Forum pourrait prendre pour appuyer les efforts des parties prenantes visant à promouvoir la gestion durable des forêts. Le secrétariat du Forum a maintenu des contacts étroits avec les coordonnateurs de tous les grands groupes et a également tiré parti de chaque occasion offerte par les réunions et conférences auxquelles il a assisté pour informer les grands groupes des activités et des objectifs du Forum et pour examiner comment leur participation à ses travaux pourrait être plus utile et plus efficace.

C. Initiatives prises par les pays pour appuyer le Forum des Nations Unies sur les forêts et autres réunions pertinentes

Les initiatives parrainées par les pays et les organisations à l'appui du Forum permettent aux experts d'examiner les questions avant les sessions du Forum, ce qui améliore la compréhension de ces questions et facilite donc les débats. Le secrétariat du Forum fournit des contributions et des conseils à toutes les initiatives lancées expressément pour appuyer le Forum des Nations Unies sur les forêts. L'Atelier mondial sur le transfert de technologies respectueuses de l'environnement et sur le renforcement des capacités pour la gestion durable des forêts, tenu à Brazzaville; l'Atelier sur les enseignements tirés concernant la gestion durable des forêts en Afrique, tenu à Nairobi; et l'initiative sur la décentralisation, les systèmes forestiers fédéraux et les programmes forestiers nationaux lancée à Interlaken (Suisse) sont tous des exemples de l'utilité de ce genre d'initiatives afin de réunir un grand nombre de représentants des pays, des grands groupes et des organisations compétentes; de diffuser des informations et des enseignements tirés, ainsi que de mettre en place des cadres plus informels pour les délibérations et pour examiner de nouvelles questions liées aux forêts. Une autre réunion particulièrement importante pour la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts a été la Consultation d'experts sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tenue à Cebu City (Philippines). Les résultats des initiatives parrainées par les pays et d'autres réunions pertinentes seront diffusés à la présente session du Forum afin de faciliter les délibérations.

D. Partenariats et processus

6. Le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg en 2002, a confirmé l'importance des partenariats pour parvenir à la gestion durable des forêts. Depuis ce sommet, plusieurs autres arrangements de collaboration ont été mis en place. Les principaux partenariats qui traitent spécifiquement des forêts sont

notamment le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, le Partenariat asiatique pour les forêts, le Réseau international de forêts modèles, et le Partenariat mondial pour la remise en état des paysages forestiers. Le secrétariat du Forum appuie ces efforts et, dans certains cas, y participe.

7. Le secrétariat du Forum recueille également des informations sur les initiatives et processus régionaux, tels que les neufs processus régionaux et internationaux concernant les critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts, afin d'identifier les possibilités de synergie et de collaboration. Il examinera également les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud ainsi que les points forts et les faiblesses de la coopération régionale afin d'identifier la manière de transposer les exemples de succès.

III. Renforcement de la coordination des politiques et des programmes

A. Réalisation des buts et objectifs intergouvernementaux

- 8. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a plusieurs moyens d'expliquer à la communauté internationale comment les forêts peuvent contribuer à résoudre les préoccupations les plus larges en matière de développement actuel et futur. Dans sa résolution 57/270 B du 23 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé que les organisations et organismes du système des Nations Unies devraient intégrer dans leur programme de travail les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Les réunions au sommet et conférences qui ont été tenues récemment et qui sont pertinentes pour le Forum sont le Sommet du Millénaire (New York, septembre 2000); le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, août-septembre 2002); et la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey (Mexique), mars 2002).
- 9. Lorsque la Déclaration du Millénaire a été adoptée à l'issue du Sommet du Millénaire dans la résolution 55/2 du 8 septembre 2000, l'Assemblée générale a décidé d'intensifier son action pour la gestion durable des forêts. En tant qu'organe des Nations Unies établi par le Conseil économique et social pour promouvoir la gestion, la préservation et le développement durable de tous les types de forêts, le Forum des Nations Unies sur les forêts est particulièrement bien placé pour diriger les activités de promotion du rôle joué par les forêts dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et pour contribuer à la réalisation des objectifs concernant le développement durable et l'élimination de la pauvreté.
- 10. Le Secrétaire général a également été prié d'examiner, en 2005, les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration du Millénaire et d'établir un rapport qui sera soumis pour examen à l'Assemblée générale. À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a également examiné la possibilité de tenir une réunion plénière de haut niveau au cours de sa soixantième session afin d'évaluer l'application de manière plus approfondie.

- 11. Dans sa résolution 57/253 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a reconnu que le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg adopté par le Sommet mondial pour le développement social constituait un cadre pour les travaux futurs de tous les organes des Nations Unies. Elle a approuvé la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan de mise en oeuvre, elle a décidé de faire du développement durable un élément essentiel de toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies et elle a demandé instamment que des mesures soient prises en temps utile pour assurer efficacement le suivi des documents issus du Sommet.
- 12. Dans sa résolution 58/230 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a également souligné l'importance de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey pour parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement. Effectivement, l'utilisation efficace des ressources nationales, du commerce, de l'aide publique au développement pour la coopération technique et de l'investissement étranger direct est un élément critique pour mettre en place un environnement macroéconomique à l'appui de la gestion durable des forêts. La création par le Forum du Groupe spécial d'experts du financement et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement peut être considérée comme une première étape en vue de traiter un grand nombre de ces questions en ce qui concerne les forêts aux niveaux national et international.

B. Conseil économique et social : application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

13. Lorsque l'Assemblée générale a adopté la résolution 57/270 B sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, elle a également examiné le rôle du Conseil économique et social et de ses commissions techniques. L'Assemblée générale a prié chaque commission technique ainsi que les organes subsidiaires pertinents du Conseil économique et social d'examiner leurs méthodes de travail en se fondant sur le rapport du Secrétaire général. L'Assemblée générale a également demandé que les résultats de cet examen soient soumis au Conseil en 2005 au plus tard. Cette opération coïncide avec l'examen par le Forum de l'efficacité de l'arrangement international concernant les forêts, ce qui permettra de répondre à cette demande.

C. Commissions techniques du Conseil économique et social

14. Étant donné que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social continuent à rechercher des moyens de renforcer les liens entre les activités de leurs organes subsidiaires et affiliés, les interactions avec d'autres commissions techniques et organes des Nations Unies, en particulier avec la Commission du développement durable, deviendront de plus en plus importantes pour le Forum et son secrétariat. Par exemple, la participation de l'Instance permanente sur les

questions autochtones aux délibérations de la présente session du Forum sur les questions forestières autochtones est très importante.

D. Organes régionaux

- 15. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a maintenu des contacts avec des organes régionaux et a utilisé davantage leurs connaissances et compétences en vue de renforcer la coopération et la coordination régionales dans le secteur des forêts. Ces organes deviennent de plus en plus importants pour aider à parvenir à la gestion durable des forêts. À la troisième session, plusieurs institutions, organes et processus régionaux ont contribué aux débats et ont exposé les enseignements tirés. À la quatrième session, cette tendance à incorporer des perspectives régionales se poursuivra, surtout grâce aux réunions de groupes sur l'Afrique et les petits États insulaires en développement qui se tiendront dans le cadre de la session.
- 16. Sous les auspices de la FAO, il y a six commissions régionales des forêts qui couvrent l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, le Proche-Orient, et l'Amérique du Nord. On s'efforce de renforcer les liens entre ces commissions et le Forum. En mars 2003, le Comité des forêts de la FAO a recommandé que les commissions régionales des forêts facilitent les échanges d'informations entre le Forum et les pays, et contribuent à mieux faire prendre conscience de l'importance de l'application des propositions d'action du GIF/FIF⁴. Conformément à cette recommandation, la FAO a organisé des ateliers dans le cadre des réunions des commissions régionales des forêts afin d'examiner l'application des propositions d'action du GIF/FIF. Les résultats des réunions pour les régions de l'Afrique et de l'Asie et du Pacifique seront présentés au Forum à sa quatrième session dans le cadre des groupes sur l'application en Afrique (Journée de l'Afrique) et sur l'application dans les petits États insulaires en développement (Journée des petits États insulaires en développement), respectivement.
- 17. Les commissions régionales de l'ONU pourraient également partager leurs connaissances techniques de la même manière. La Commission économique pour l'Europe est actuellement la seule qui traite spécifiquement des forêts et du bois, mais les autres commissions ont des programmes concernant l'utilisation des ressources naturelles, la gouvernance, les sources d'énergie renouvelables et le développement durable dans le contexte des établissements humains des domaines qui sont tous pertinents pour les forêts. En outre, les nouveaux comités régionaux pour le développement durable alignent leurs travaux sur le programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable, dont l'ordre du jour comprendra les forêts au cours de son cycle 2012-2013.

E. Instruments et mécanismes internationaux concernant le secteur de la forêt

18. Conformément à sa résolution 1/1, le Forum, par son secrétariat, s'est efforcé d'accroître la coopération et la coordination, ainsi que de favoriser des synergies avec les instruments internationaux pertinents. Le secrétariat du Forum a fait tout ce qu'il pouvait pour participer et contribuer sur le fond aux nombreuses réunions et ateliers concernant les forêts organisés par les différents instruments et mécanismes. Ces efforts redoublés du secrétariat pour tenir un rôle actif se sont traduits par une

reconnaissance et une prise en considération des principes de gestion durable des forêts dans les délibérations de ces instruments et mécanismes. La coopération, la coordination et la création de synergies revêtiront une importance croissante dans la poursuite de la promotion de la prise en compte de la gestion durable des forêts.

1. Instruments

a) Convention sur la diversité biologique

- 19. Le Forum des Nations Unies sur les forêts et la Convention sur la diversité biologique, reconnaissent que leurs activités dans ce domaine sont complémentaires et le Secrétaire exécutif de la Convention et le Coordonnateur et chef du secrétariat du Forum collaborent sur les questions d'intérêt commun. La décision VI/22 de la Convention sur la diversité biologique des forêts⁵, la déclaration et le message des ministres adressés par le Forum des Nations Unies sur les forêts au Sommet mondial pour le développement durable (voir résolution 2/1)⁶ et la résolution 3/4 du Forum⁷ reflètent la nécessité de ce mode de collaboration.
- 20. Dans sa résolution 3/4, le Forum invite également les États Membres et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à faire connaître leur avis sur les trois thèmes concernant la collaboration entre le Forum et la Convention sur la diversité biologique qui doivent être examinés lors de la quatrième session : a) les relations entre l'approche écosystémique et la gestion durable des forêts; b) la gestion, l'exploitation durable et le partage des avantages de la diversité biologique des forêts; et c) les liens entre les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et le programme de travail élargi du Partenariat de collaboration sur les forêts en matière de diversité biologique des forêts. À ce jour, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts n'a pas encore reçu les avis des États Membres et du Partenariat de collaboration sur les forêts. Quoi qu'il en soit, le secrétariat présentera ces avis dans un rapport oral au Forum lors de sa quatrième session et les résultats des débats de cette session seront transmis à la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique pour information.
- 21. Lors d'une réunion organisée sous l'égide du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en juillet 2003, des experts sont arrivés à la conclusion que « la gestion durable des forêts peut être considérée comme un moyen d'appliquer l'approche écosystémique aux forêts »8. En outre, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique a procédé à une évaluation préliminaire des liens entre les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et le programme de travail élargi de la Convention sur la diversité biologique des forêts, évaluation qui a été communiquée lors de la neuvième réunion de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. À sa septième réunion, la Conférence des parties a pris acte de cette évaluation et invité le Coordonnateur et chef du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres, à faire savoir s'ils avaient d'autres commentaires à formuler sur cette évaluation.

b) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

22. La neuvième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue à Milan, Italie, du 1er au 12 décembre 2003 et l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a traité de nombreux points concernant les forêts, notamment les règles applicables au boisement et au reboisement dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre. Les orientations relatives aux bonnes pratiques en matière d'utilisation des terres, de modification de cette utilisation et de sylviculture, mises au point par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont également été examinées, de même qu'un modèle de notification des émissions de gaz à effet de serre et de l'élimination de ces gaz par absorption par des puits, conformément à la Convention. Compte tenu des nombreuses questions concernant les forêts figurant à l'ordre du jour de la neuvième Conférence des parties, le secrétariat du Forum a organisé, parallèlement à la session une présentation des activités du Partenariat de collaboration sur les forêts.

c) Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

- 23. La sixième Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification s'est tenue à La Havane, Cuba, du 25 août au 5 septembre 2003. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a mis en avant les liens entre les forêts et les arbres, d'une part, et les efforts de lutte contre la désertification et la pauvreté, d'autre part. Il a également fait état des synergies entre le Forum et la Convention sur la lutte contre la désertification et recensé les possibilités de renforcer la collaboration avec d'autres conventions, organisations internationales, institutions et organismes, grâce à une participation permanente au Partenariat de collaboration sur les forêts.
- 24. Lors de sa sixième réunion, la Conférence des parties a demandé au Secrétaire exécutif de la Convention sur la lutte contre la désertification, en collaboration avec le Coordonnateur et chef du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et les secrétariats de la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique, de traiter des besoins des pays à faible couvert forestier, y compris en mettant au point une approche commune des forêts et, notamment, de coopérer avec le processus de Téhéran et son secrétariat au renforcement des capacités de ces pays à lutter contre la désertification, la dégradation des terres et le déboisement. Le Forum a spécifiquement abordé les questions relatives aux pays à faible couvert forestier et au processus de Téhéran durant sa deuxième session. Les organes directeurs de la FAO et du PNUE ont également répondu à l'appel à la collaboration avec le processus de Téhéran.

d) Autres accords multilatéraux sur l'environnement

25. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a continué à échanger avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) des informations sur les questions d'intérêt commun et il collabore avec le secrétariat de la Convention de Ramsar relative aux zones humides pour soutenir les initiatives régionales telles que la Convention d'Antigua, Guatemala, pour la gestion durable des mangroves (voir E/CN.18/2003/11).

e) Fonds pour l'environnement mondial

26. Le Fonds pour l'environnement mondial assure un financement important au secteur forestier, grâce à son programme sur la diversité biologique. En juin 2003, il avait engagé plus de 777 millions de dollars des États-Unies pour des projets concernant les forêts, ce financement ayant entraîné des contributions de partenaires à hauteur de presque 2 milliards de dollars des États-Unis. Le Fonds est également en mesure d'apporter une aide financière supplémentaire au développement durable des forêts dans le cadre de son nouveau programme opérationnel sur la gestion durable des sols. Pour ce faire, le Groupe spécial d'experts du financement et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement recommande (voir E/CN.18/2004/5) que le Forum des Nations Unies sur les forêts invite le Fonds pour l'environnement mondial à prendre conseil auprès des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, sur le développement de la composante gestion durable des forêts du domaine d'intervention « développement durable des sols ».

f) Accord international sur les bois tropicaux

27. Le Conseil international des bois tropicaux, organe directeur de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a tenu sa trente-cinquième session à Yokohama, au Japon, en novembre 2003, session qui a été suivie par la deuxième réunion du Comité préparatoire pour la négociation de l'accord destiné à remplacer l'Accord international sur les bois tropicaux de 1994. Cet accord doit venir à expiration le 31 décembre 2006. Deux sessions du Groupe de travail et deux réunions du Comité préparatoire ont permis de recenser les questions et de préciser la portée, les mécanismes de financement, la structure institutionnelle et les problèmes qui devront être abordés dans le futur accord. La prochaine étape sera la Conférence sur les négociations, qui se tiendra sous l'égide de la CNUSED du 26 au 30 juillet 2004 à Genève.

2. Autres organes et mécanismes

a) Organes directeurs des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts

28. Nombre des organes directeurs des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts appellent de plus en plus à ce que l'on accorde une plus grande priorité à la gestion durable des forêts dans leurs activités, ainsi qu'un soutien au Forum des Nations Unies sur les forêts et aux travaux du Partenariat. Bien des travaux, par exemple du Comité des forêts de la FAO, du Conseil d'administration du PNUE, du Conseil international des bois tropicaux, ainsi que nombre des conférences des parties mentionnées précédemment, sont explicitement favorables à un renforcement de la coordination des politiques et des programmes. Ces instances sont également, dans de nombreux cas, bien placées pour aider à la mise en oeuvre dans les pays. Le Fonds pour les programmes forestiers nationaux de la FAO apporte son appui à la conception et à la mise en oeuvre des programmes forestiers nationaux qui intègrent des démarches intersectorielles et participatives.

b) Organisation mondiale du commerce

29. La Déclaration ministérielle de Doha, adoptée en novembre 2001, appelle à favoriser les méthodes dans lesquelles le commerce et l'environnement se renforcent mutuellement, et à encourager la coopération entre l'Organisation mondiale du commerce et les autres organisations internationales. Le secrétariat du Forum a participé au dialogue par l'intermédiaire du Comité sur le commerce et l'environnement de cette organisation, ainsi qu'à une manifestation organisée parallèlement à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC de Cancun, Mexique, en septembre 2003. La collaboration avec l'OMC se justifie tout particulièrement eu égard au paragraphe 45 c) du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg⁹ concernant le commerce international illégal des produits forestiers et le paragraphe 45 f) qui appelle la coopération internationale dans les domaines liés à la gestion durable des forêts, y compris le commerce.

IV. Conclusions

- 30. Le Forum des Nations Unies sur les forêts, son secrétariat, les autres organisations, institutions et processus intergouvernementaux, ainsi qu'un large éventail de parties prenantes trouvent de plus en plus de possibilités de renforcer la collaboration et la coordination dans le domaine des forêts. Ces efforts ont connu leur apogée dans les nombreuses activités présentées dans la présente note et ont permis d'accroître la compréhension de l'importance de la gestion durable des forêts et du rôle des forêts lorsqu'il s'agit d'objectifs de développement plus généraux, du développement durable ou d'autres aspects intersectoriels concernant les forêts.
- 31. Pour le Forum des Nations Unies sur les forêts et la communauté forestière internationale, le Partenariat de collaboration sur les forêts reste pour les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les secrétariats des conventions et les autres parties prenantes, un mécanisme utile pour aborder les préoccupations communes, harmoniser et rationaliser les rapports, éviter les doubles emplois et favoriser une coopération et une collaboration accrues dans un certain nombre de projets et de programmes.
- 32. Les initiatives menées par des pays ou des organisations continuent à apporter un soutien important au Forum des Nations Unies sur les forêts en facilitant l'établissement d'un consensus sur les questions, avant que celles-ci ne soient examinées lors des sessions. De même, les partenariats régionaux et internationaux entre gouvernements et parties prenantes permettent de transformer les propositions en actions sur le terrain.
- 33. La communauté internationale souhaite que le développement soit abordé de façon plus globale et coordonnée, aussi faudrait-il que le Forum des Nations unies sur les forêts veille à ce que l'exploitation des forêts à des fins de développement et les conséquences sur celles-ci des autres activités soient bien comprises. En s'engageant dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et des conclusions des autres grands sommets et conférences, le Forum pourrait jouer un rôle déterminant dans l'intégration des forêts dans le déroulement du développement. À cet égard, il est nécessaire de renforcer la

communication entre le Forum et les autres organismes et processus concernés et d'accroître encore la collaboration sur les priorités communes.

V. Questions à examiner

- 34. Le Forum des Nations Unies sur les forêts pourrait souhaiter :
- a) Envisager la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et étudier les relations entre l'élimination de la pauvreté et les forêts dans ses futurs travaux, y compris dans le cadre de l'examen de l'arrangement international sur les forêts lors de sa cinquième session;
- b) Inviter les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à préparer une contribution sur le rôle des forêts dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, dans le cadre de l'examen approfondi du Secrétaire général;
- c) Étudier et réorienter ses travaux concernant le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, y compris les liens entre les forêts et les autres secteurs, ainsi qu'inviter les partenariats nouvellement créés concernés à contribuer aux travaux du Forum;
- d) Évaluer les conséquences de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey sur la gestion durable des forêts et la mesure dans laquelle ces changements influent sur les liens entre forêts et pauvreté;
- e) Préparer un message à l'adresse de la huitième Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique, qui rendrait compte des résultats des délibérations sur les trois thèmes sur lesquels des avis ont été demandés;
- f) Reconnaître la contribution des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts dans la rationalisation des rapports concernant les forêts et inviter ceux-ci à poursuivre leurs efforts concertés, à rendre accessibles les informations sur les sources de financement d'une gestion durable des forêts, et à harmoniser les définitions concernant les forêts;
- g) Envisager des moyens et méthodes permettant d'offrir plus de possibilités aux parties prenantes de participer à ses travaux grâce, par exemple, à des groupes spéciaux d'experts et des initiatives dirigées par les pays;
- h) Encourager une participation accrue des organes, institutions et processus régionaux, tels que les commissions régionales et la Commission des forêts de la FAO, à contribuer plus directement aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Notes

- Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 22 (E/2001/42/Rev.1-E/CN.18/2001/3/Rev.1), deuxième partie, chap. I, sect. B.
- Les membres du Partenariat sur les forêts sont les suivants : Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR); Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT); Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO); secrétariat de la Convention sur la diversité biologique; secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM); secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique; secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF); Banque mondiale; Union mondiale pour la nature (UICN).
- ³ Voir le site Web du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (<www.un.org/esa/forests>).
- ⁴ Pour le rapport de la seizième session du Comité des forêts (COFO-2003/REP), voir : <www.fao.org/DOCREP/MEETING/007/Y9203E/Y9203E00.htm>.
- ⁵ Voir <www.biodiv.org>.
- 6 Voir Conseil économique et social, 2002, Supplément No 42 (E/2002/42-E/CN.18/2002/14), chap. I, sect. B.
- ⁷ Ibid., 2003, Supplément No 42 (E/2003/42-E/CN.18/2003/13), chap. I, sect. C.
- ⁸ Pour le rapport final de la réunion, voir le document UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF.4.
- ⁹ Voir Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.